



## Commission économique pour l'Europe

### Comité de la coopération et de l'intégration économiques

#### Sixième session

Genève, 30 novembre-2 décembre 2011

## Rapport du Comité de la coopération et de l'intégration économiques sur les travaux de sa sixième session

### Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1–5	3
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	6	3
III. Débat de fond – Première partie: Étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan (point 2 a) de l'ordre du jour).....	7–10	3
IV. Débat de fond – Deuxième partie: Initiative de promotion des partenariats public-privé de la CEE (point 2 b) de l'ordre du jour).....	11–12	4
V. Examen de l'exécution du programme de travail depuis la cinquième session et examen des travaux des organes subsidiaires après la réforme de la CEE effectuée en 2005 (point 3 de l'ordre du jour) .....	13–24	4
A. Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (point 3 a) de l'ordre du jour) .....	15–17	5
B. Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle (point 3 b) de l'ordre du jour).....	18–20	5
C. Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (point 3 c) de l'ordre du jour) .....	21–22	6
D. Autres domaines d'intervention (point 3 d) de l'ordre du jour).....	23	6
E. Activités de renforcement des capacités (point 3 e) de l'ordre du jour) .....	24	6
VI. Évaluation biennale des résultats du sous-programme pour 2010-2011 et examen des travaux menés dans le cadre du sous-programme après la réforme de la CEE effectuée en 2005 (point 4 de l'ordre du jour).....	25–28	6
VII. Programme de travail, plan d'évaluation biennale et plan de publication pour 2012-2013 (point 5 de l'ordre du jour) .....	29–35	7

VIII.	Présentation par le Président du résumé du débat de fond (point 6 de l'ordre du jour).....	36–48	8
A.	Étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan .....	37–44	8
B.	Initiative de promotion des PPP de la CEE: mallette de formation pour la promotion des PPP et Centre international d'excellence en matière de PPP.....	45–48	9
IX.	Adoption des conclusions et décisions (point 7 de l'ordre du jour) .....	49–64	10
A.	Projet de conclusions et décisions au titre du point 2 de l'ordre du jour .....	49–55	10
B.	Projet de conclusions et décisions au titre du point 3 de l'ordre du jour .....	56–60	11
C.	Projet de conclusions et décisions au titre du point 4 de l'ordre du jour .....	61–62	11
D.	Projet de conclusions et décisions au titre du point 5 de l'ordre du jour .....	63–64	12
X.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour).....	65–66	12
A.	Dates de la prochaine session .....	66	12
Annexe			
	Sous-programme relatif à la coopération et à l'intégration économiques: programme de travail pour 2012-2013.....		13

## I. Participation

1. Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques a tenu sa sixième session du 30 novembre au 2 décembre 2011. Les représentants des pays ci-après ont participé à la session: Allemagne, Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Chypre, Croatie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine.

2. L'Union européenne était également représentée.

3. Ont assisté à la session des représentants des organismes et des institutions spécialisées ci-après des Nations Unies: Centre du commerce international (CCI), Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (SIPC) et Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

4. Les organisations intergouvernementales ci-après ont elles aussi assisté à la session: Communauté d'États indépendants, Banque eurasiatique de développement, Communauté économique eurasiatique (EurAsEC), Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et Organisation mondiale du commerce (OMC).

5. Ont également participé à la session les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires, les experts et les entités du secteur privé ci-après: Triple Helix Research Group Inc. (Belgique), Public Services International (France), Université technique de Géorgie (Géorgie), Centre Fraunhofer pour l'Europe centrale et orientale (Allemagne), Pöyry Infra GmbH (Allemagne), Logotech S.A. (Grèce), Buffa, Bortolotti & Mathis (Italie), Wissema Consulting Ltd. (Pays-Bas), Fondation de recherche en commercialisation (Fédération de Russie), Fondation «SKOLKOVO» (Fédération de Russie), Fondation pour l'assistance aux petites entreprises innovantes (Fédération de Russie), EcoLomics International (Suisse), Institut international du développement durable (Suisse), Fédération routière internationale (Suisse), Swiss-Ghana Project on SPP (Suisse), Université de Genève (Suisse), Dobrov Center for S&T Potential and Science History Studies (STEPS Center), Académie nationale des sciences d'Ukraine (Ukraine), EPAM Systems Ukraine (Ukraine), Université nationale Taras Shevchenko de Kiev (Ukraine), Pakharenko & Partners (Ukraine), Centre de la science et de la technologie de l'Ukraine (Ukraine), Global Anti-Counterfeiting Network (Royaume-Uni), Louis Berger UK (Royaume-Uni), The UK Science Park Association (Royaume-Uni), University College London (Royaume-Uni) et Columbia University (États-Unis d'Amérique).

## II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

*Document:* Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session (ECE/CECI/2011/1).

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire tel que proposé par le secrétariat.

## III. Débat de fond – Première partie: Étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan (point 2 a) de l'ordre du jour)

*Document:* Document de séance «Principales conclusions et recommandations de l'Étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan».

7. Le Président a lancé le débat de fond de la sixième session du Comité, consacré à l'Étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan, réalisée par le secrétariat de la CEE à la demande du Gouvernement de la République kazakhe. Le projet a été exécuté par un groupe d'experts internationaux et nationaux, en étroite coopération avec les autorités nationales et conformément aux directives méthodologiques du secrétariat de la CEE.

8. Le Vice-Président du Fonds national pour l'innovation de la République kazakhe a salué les participants, remercié les auteurs de l'Étude de performance en matière d'innovation et exprimé l'espoir que les conclusions et recommandations formulées dans cette étude contribueraient à améliorer de manière significative le cadre réglementaire et institutionnel du Kazakhstan en matière d'innovation.

9. Le représentant de la Banque eurasiatique de développement s'est déclaré satisfait des résultats de l'Étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan et a signalé que la Banque eurasiatique de développement serait prête à envisager de financer des projets analogues dans d'autres pays de la région couverte par ses activités.

10. Plusieurs délégations se sont dites très satisfaites des résultats de ce projet et ont félicité le secrétariat de l'avoir entrepris.

#### **IV. Débat de fond – Deuxième partie: Initiative de promotion des partenariats public-privé de la CEE (point 2 b) de l'ordre du jour)**

*Document:* Document de séance «Portée et évolution de l'Initiative de promotion des partenariats public-privé de la CEE».

11. Le Comité a examiné les progrès accomplis en vue de la mise au point de la mallette de formation de la CEE pour la promotion des PPP et de la création du Centre international d'excellence de la CEE pour les PPP. Il a également étudié les propositions faites par les pays d'accueillir des centres nationaux de spécialisation et de formation dans le domaine des PPP dans la région de la CEE et ailleurs dans le monde. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien à l'Initiative de promotion des PPP de la CEE et à la création du centre d'excellence susmentionné, et elles ont insisté sur l'importance de financer convenablement cette entreprise.

12. Le Comité s'est félicité de la récente mission entreprise conjointement au Japon par la Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies (SIPC) et la CEE, qui ont enquêté sur le rôle des PPP dans la reconstruction et l'atténuation des risques dans les zones frappées par le tsunami, et il a remercié l'Université Toyo au Japon du soutien qu'elle a apporté à ce projet.

#### **V. Examen de l'exécution du programme de travail depuis la cinquième session et examen des travaux des organes subsidiaires après la réforme de la CEE effectuée en 2005 (point 3 de l'ordre du jour)**

13. Les décisions prises au titre du point 3 de l'ordre du jour figurent dans la section consacrée au point 7 de l'ordre du jour.

14. Le secrétariat a mis les participants au courant de faits récents importants liés à l'examen en 2011-2012 de la réforme de la CEE effectuée en 2005, y compris les modalités

de l'examen, telles qu'elles ont été décidées par le Comité exécutif de la CEE. Les participants ont été informés qu'en raison des limites fixées concernant le volume de la documentation pour les réunions, la présentation d'un certain nombre de documents prévus pour la session (en particulier les rapports faisant le point des travaux accomplis par les équipes de spécialistes et dans le cadre du sous-programme considéré dans son ensemble) n'a pas été acceptée. Ces documents seront soumis à l'occasion des prochaines réunions annuelles des équipes.

#### **A. Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (point 3 a) de l'ordre du jour)**

*Documents:* Rapport de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité sur sa quatrième réunion (ECE/CECI/ICP/2011/2).  
Options visant à favoriser le financement et le développement de technologies vertes (ECE/CECI/2011/3).  
Rapport sur la Conférence internationale «Promotion de l'éco-innovation: politiques et perspectives», Tel-Aviv (Israël), 11-13 juillet 2011 (ECE/CECI/CONF.10/2).

15. Plusieurs délégations ont remercié le secrétariat de l'excellent travail accompli dans le cadre de ce domaine thématique, notamment l'établissement d'études de performance en matière d'innovation. Elles ont également invité le secrétariat à élargir le champ d'action de l'Équipe dans les pays en transition et à diffuser plus largement les résultats des travaux de cette équipe.

16. Les délégations azerbaïdjanaise et moldave ont fait part de leur intérêt pour les études de performance en matière d'innovation et ont invité le secrétariat à envisager d'en réaliser pour leur pays. La délégation moldave a également demandé à l'Équipe de spécialistes d'aider son pays à mettre au point un cours sur l'innovation, qui serait utilisé par plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

17. Le Comité a pris note des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès accomplis dans l'exécution de son programme.

#### **B. Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle (point 3 b) de l'ordre du jour)**

*Documents:* Rapport sur la cinquième session de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle (ECE/CECI/IP/2011/2).  
Bonnes pratiques et recommandations générales concernant la sensibilisation au rôle des DPI dans le domaine de l'innovation et aux dommages causés par les violations de ces droits (ECE/CECI/2011/8).  
Rapport d'une conférence sous-régionale sur la commercialisation et le respect de la propriété intellectuelle, Belgrade, 11-13 avril 2011 (ECE/CECI/CONF.11/2).

18. Le secrétariat a mis le Comité au courant de l'avancement de ses consultations avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), demandées par le Comité exécutif en vue d'éliminer les chevauchements et d'améliorer l'efficacité des travaux. Le rapport sur les résultats de ces consultations sera mis à la disposition des États membres avant la fin de l'année, une fois qu'il aura été approuvé par les instances supérieures de l'OMPI et de la CEE.

19. Un représentant de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle a fait observer que les mandats respectifs de la CEE et l'OMPI étaient complémentaires et en a appelé à une meilleure coordination de leurs activités conjointes en matière de renforcement des capacités.

20. Le Comité a pris note des résultats des travaux de l'Équipe de spécialistes et des progrès accomplis dans l'exécution de son programme.

### **C. Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (point 3 c) de l'ordre du jour)**

*Document:* Rapport de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé sur sa troisième réunion (ECE/CECI/PPP/2011/2).

21. Plusieurs délégations ont exprimé leur soutien aux travaux accomplis dans ce domaine. La délégation moldave a remercié l'Équipe de spécialistes de l'évaluation de l'aptitude de son pays à établir des PPP, en Moldova. La délégation azerbaïdjanaise a informé les participants que son pays envisageait de créer à Bakou, dans le cadre de l'Initiative de promotion des PPP de la CEE, un centre spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication (TIC) appliquées aux PPP.

22. Le Comité a pris note des résultats des travaux menés dans ce domaine thématique et des progrès accomplis dans l'exécution du programme.

### **D. Autres domaines d'intervention (point 3 d) de l'ordre du jour)**

*Document:* Options visant à favoriser le financement et le développement de technologies vertes (ECE/CECI/2011/3).

23. Le Comité a pris note des résultats des travaux menés dans les autres domaines thématiques (financement du développement de l'innovation, entrepreneuriat et développement des entreprises) et des progrès réalisés dans l'exécution du programme.

### **E. Activités de renforcement des capacités (point 3 e) de l'ordre du jour)**

*Document:* Rapport sur les activités de renforcement des capacités (ECE/CECI/2011/4).

24. Le Comité a pris note des résultats des travaux relatifs au renforcement des capacités et des progrès accomplis dans ce domaine.

## **VI. Évaluation biennale des résultats du sous-programme pour 2010-2011 et examen des travaux menés dans le cadre du sous-programme après la réforme de la CEE effectuée en 2005 (point 4 de l'ordre du jour)**

*Document:* Évaluation des résultats du sous-programme pour 2010-2011 (ECE/CECI/2011/6).

25. Le secrétariat a mis les participants au courant des préparatifs, entrepris conjointement avec le Bureau du Comité, en vue de l'examen du sous-programme dans le cadre de l'examen en 2011-2012 de la réforme de la CEE effectuée en 2005. Dans ce contexte, le Président a appelé l'attention sur son exposé qui portait sur «The UNECE Subprogramme on Economic Cooperation and Integration, 2006-2011: Achievements and

Challenges» (Le sous-programme de la CEE relatif à la coopération et à l'intégration économiques pour 2006-2011 – réalisations et problèmes) en vue de la prochaine session du Comité exécutif.

26. Le secrétariat a présenté les principaux résultats de l'évaluation biennale du sous-programme pour 2010-2011, ainsi que les résultats de l'enquête menée auprès des parties prenantes concernant l'efficacité des travaux du Comité.

27. Plusieurs délégations ont remercié le Comité des produits mis au point par ses réseaux d'experts, qui sont largement utilisés pour aider les pays à résoudre les problèmes technologiques actuels.

28. Les décisions prises au titre du point 4 de l'ordre du jour figurent dans la section consacrée au point 7 de l'ordre du jour.

## **VII. Programme de travail, plan d'évaluation biennale et plan de publication pour 2012-2013 (point 5 de l'ordre du jour)**

*Documents:* Projet de programme de travail pour 2012-2013 (ECE/CECI/2011/5).  
Plan d'évaluation biennale pour 2012-2013 (ECE/CECI/2011/12).  
Plan de publication pour 2012-2013 (ECE/CECI/2011/13).

29. Le secrétariat a présenté le projet de programme de travail, le plan d'évaluation biennale et le plan de publication pour 2012-2013.

30. Le secrétariat a rappelé au Comité que celui-ci avait approuvé le programme de travail pour 2011 à sa cinquième session, et cela pour une année seulement afin de faire coïncider son cycle de programmation avec le cycle biennal de programmation et de budgétisation de l'ONU.

31. La présentation du projet de programme de travail pour 2012-2013 a été modifiée conformément aux recommandations du Comité exécutif. Ce projet est conçu selon une approche axée sur les résultats et ventilé en modules d'activités avec indication des réalisations escomptées. Quatre domaines thématiques (politiques d'innovation et de compétitivité, entrepreneuriat et développement des entreprises, financement du développement de l'innovation, et propriété intellectuelle pour un développement fondé sur le savoir) sont intégrés dans un large module intitulé «Promotion de l'innovation et développement fondé sur le savoir». Cette nouvelle approche permet d'utiliser les ressources avec plus de souplesse et de ne pas abandonner complètement les éléments du sous-programme incorporés dans le module, même si le budget est réduit.

32. Le secrétariat a également informé le Comité que les programmes de travail des comités sectoriels seront soumis pour approbation au Comité exécutif au cours du dernier trimestre de 2012 conformément aux modalités de l'examen en 2011-2012 de la réforme de la CEE effectuée en 2005.

33. Le Comité a pris acte de la position de la délégation du Royaume-Uni, pour qui le secrétariat devrait, pour accroître l'efficacité de son action et la faire mieux connaître, commencer progressivement à abandonner le support papier pour la diffusion de ses produits, en utilisant les méthodes modernes de diffusion (via Internet et les réseaux sociaux). D'autres délégations ont fait observer qu'il faudrait tenir dûment compte des intérêts des pays qui, jusqu'à présent, ont un accès limité à Internet.

34. Répondant à une question de la Fédération de Russie, le secrétariat a accepté d'avancer la parution de la publication intitulée «Comparative Review of PPP-related Legislation» (étude comparative des législations relatives aux PPP) (point 134 du plan de publication) prévue pour la mi-2013. Cette publication contiendrait également un glossaire sur les PPP.

35. Les décisions prises au titre du point 5 de l'ordre du jour figurent dans la section consacrée au point 7 de l'ordre du jour.

## **VIII. Présentation par le Président du résumé du débat de fond (point 6 de l'ordre du jour)**

36. Le débat sur l'Étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan (première partie du débat de fond) et sur l'Initiative de promotion des PPP de la CEE (deuxième partie du débat de fond) a permis de dégager un certain nombre de questions d'orientation et conclusions essentielles. Le Président a présenté le résumé ci-après des échanges de vues dans le cadre du débat de fond (points 2 a) et 2 b) de l'ordre du jour).

### **A. Étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan**

37. Les autorités kazakhes reconnaissent que l'innovation est essentielle pour soutenir la diversification de l'économie et une croissance économique durable. De ce fait, elles prêtent de plus en plus attention aux questions relatives à l'innovation et s'efforcent résolument de développer le cadre juridique et institutionnel nécessaire pour la promouvoir. De nouvelles initiatives ne cessent de voir le jour pour traiter ces questions.

38. La place prédominante des ressources naturelles dans l'économie n'est pas propice à l'innovation, laquelle exige des efforts déterminés et soutenus pour surmonter le manque de motivation à innover qui résulte de cette spécialisation.

39. Il importe d'évaluer correctement l'impact et l'utilité des politiques pour concevoir efficacement les interventions futures. Au Kazakhstan, tous les programmes d'aide des pouvoirs publics comportent des mécanismes d'évaluation et de contrôle, mais il importe qu'ils tiennent dûment compte des spécificités de l'innovation et qu'ils soient convenablement appliqués.

40. Les participants sont convenus de l'importance de la mise en valeur du capital humain et de la disponibilité de compétences spécifiques en matière d'innovation. Le programme Bolachak, qui offre des possibilités d'études à l'étranger, a fait l'objet d'éloges. Il faudrait encore renforcer les moyens dont disposent les universités et autres établissements qui dispensent un savoir dans le pays pour qu'ils produisent de nouvelles idées et les transforment en propositions commerciales.

41. Le dynamisme des entreprises est un élément essentiel de toute économie innovante. Les PME, en particulier, sont une source de dynamisme économique. Les participants ont estimé d'un commun accord que les PME qui innovent devraient recevoir une aide publique plus efficace.

42. Il a été reconnu qu'il y a encore peu de liens entre l'industrie et les milieux scientifiques au Kazakhstan, malgré les efforts actuellement déployés. Les autorités prévoient de lancer de nouvelles initiatives, comprenant des plates-formes technologiques et la création d'un réseau de bureaux pour l'exploitation commerciale de la technologie. Ces liens se trouveraient renforcés si une plus grande attention était apportée aux questions de propriété intellectuelle.

43. Le Kazakhstan a commencé à mettre au point des programmes intégrés qui font le lien entre l'apport de ressources financières et d'autres instruments qui ont pour but d'accroître les capacités gestionnaires et novatrices des bénéficiaires. Cette démarche a été jugée fructueuse et devrait être poursuivie.



44. Il faudrait, pour favoriser l'innovation, exploiter pleinement les possibilités offertes par les relations internationales et une plus grande intégration au niveau régional, notamment en élaborant des stratégies appropriées. La Communauté économique eurasiatique et d'autres structures d'intégration régionale offrent des possibilités de coopération propices à l'innovation.

## **B. Initiative de promotion des PPP de la CEE: mallette de formation pour la promotion des PPP et Centre international d'excellence en matière de PPP**

45. Les prochaines Journées 2012 consacrées aux PPP ont été considérées comme un bon exemple de collaboration entre la CEE, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement. Les États membres ont été vivement encouragés à tirer pleinement parti de cette occasion pour participer à la première manifestation consacrée aux PPP dans le monde; elle aura lieu à Genève du 21 au 24 février 2012.

46. Il a été souligné que deux éléments de la mallette de formation de la CEE pour la promotion des PPP qui sont utilisés pour le renforcement des capacités et la formation, c'est-à-dire les évaluations de l'aptitude des pays et le guide sur la bonne gouvernance, étaient des outils concrets qui amélioreraient la mise en place d'un cadre approprié pour les pays et renforceraient la capacité des pouvoirs publics à entreprendre des projets.

47. La création du Centre international d'excellence de la CEE en matière de PPP à Genève ainsi que des centres spécialisés et centres de formation qui lui sont affiliés constitue une avancée importante en mettant à la disposition des gouvernements des États membres des solutions novatrices pour l'organisation de PPP, ainsi que des conseils et un soutien, afin d'aider à développer, dans le domaine des PPP, des capacités locales qui fournissent des infrastructures économiques et sociales pour le bien de la population. La Fédération de Russie a beaucoup progressé dans la mise en place à Moscou du Centre régional de formation aux PPP pour la CEI, et le Gouvernement de la République azerbaïdjanaise a annoncé sa décision d'accueillir le Centre PPP spécialisé dans les technologies de l'information et de la communication. Des progrès ont également été annoncés concernant le Centre spécialisé dans le domaine de la gestion de l'eau aux Pays-Bas, le Centre spécialisé d'Aruba consacré aux PPP dans les petits États insulaires, le Centre spécialisé dans le secteur de la santé aux Philippines et le Centre spécialisé sur les établissements scolaires en Allemagne.

48. Le rôle des PPP dans la reprise des activités après la catastrophe au Japon a apporté la preuve de l'utilisation de l'expertise de la CEE au-delà de sa propre région, ainsi que de sa capacité à mobiliser des connaissances d'experts et des contributions du secteur privé en faveur d'une région qui suscite les plus grandes inquiétudes pour tous les pays. Globalement, lorsqu'on le compare au marché public traditionnel, le modèle des PPP constitue une solution d'ensemble pour garantir que la reconstruction est économiquement rationnelle et durable. Cette activité est menée en coopération avec la SIPC et l'Université Toyo. Celle-ci a renouvelé son engagement de contribuer financièrement à l'Initiative de promotion des PPP de la CEE pour la deuxième année de suite.

## **IX. Adoption des conclusions et décisions (point 7 de l'ordre du jour)**

### **A. Projet de conclusions et décisions au titre du point 2 de l'ordre du jour**

49. Le Comité a noté avec satisfaction que l'Étude de la performance en matière d'innovation du Kazakhstan était terminée et a remercié les participants des rapports riches en enseignements qui ont été présentés au cours de la première partie du débat de fond. Il a remercié le Gouvernement de la République kazakhe de son excellente coopération avec le secrétariat dans la mise en œuvre de ce projet et a rendu hommage à l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité et au secrétariat pour leurs contributions à cette étude.

50. Le Comité a pris note des principales conclusions et des principaux projets de recommandations contenus dans l'Étude de performance en matière d'innovation du Kazakhstan. Il a invité le secrétariat à prendre en considération les vues et propositions exposées au cours du débat lorsqu'il préparerait l'Étude en vue de sa publication. Il a proposé au secrétariat d'envisager, après avoir consulté le Gouvernement de la République kazakhe, de prendre d'éventuelles mesures conjointes de suivi pour faciliter la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'Étude.

51. Le Comité s'est félicité de l'intérêt exprimé par le Gouvernement ukrainien pour la réalisation en 2012 d'une étude de performance en matière d'innovation et a remercié la Banque eurasiatique de développement du soutien indéfectible qu'elle apportait à cette importante activité du CECI.

52. Le Comité a pris acte des faits récents importants concernant l'Initiative de promotion des PPP de la CEE, qui ont été présentés et analysés au cours de la deuxième partie du débat de fond.

53. Le Comité a noté avec satisfaction la coopération qui s'est établie avec la Vnesheconombank (VEB), la Banque d'État pour le développement et les relations économiques extérieures de la Fédération de Russie, et notamment l'intention manifestée par la VEB d'apporter pendant trois ans un soutien financier à l'Initiative de promotion des PPP de la CEE. Il s'est félicité des efforts déployés pour mettre en place le Centre régional de formation de la VEB pour la Communauté d'États indépendants (CEI) dans le cadre de cette initiative, notant que ce centre dispenserait une formation en matière de PPP aux fonctionnaires et étudiants de la CEI.

54. Le Comité a accueilli avec satisfaction le nouveau service consultatif créé par l'Équipe de spécialistes des PPP pour évaluer l'aptitude des pays à faire usage du modèle des PPP et a noté avec satisfaction les premières expériences concrètes réalisées dans ce domaine.

55. Le Comité s'est également félicité de l'accueil par la CEE des Journées 2012 consacrées aux PPP, première conférence mondiale sur les PPP qui aura lieu à Genève du 21 au 24 février 2012 avant la quatrième session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé. Il a noté que cette manifestation exceptionnelle, coorganisée par la CEE, la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement avec le soutien de la Division de la coopération et du développement économiques du Secrétariat d'État à l'économie de la Confédération suisse (SECO) et de la Société financière internationale (SFI), contribuerait à élargir encore la portée mondiale des activités de la CEE dans le domaine des PPP.

## **B. Projet de conclusions et décisions au titre du point 3 de l'ordre du jour**

56. Ayant examiné l'état d'avancement de l'exécution du programme, le Comité a noté avec satisfaction que les principaux objectifs et produits envisagés dans son programme de travail pour 2010-2011 avaient été réalisés avec succès. Il a invité ses équipes de spécialistes et ses réseaux d'experts à tenir compte, dans leurs prochains travaux, des questions traitées et propositions formulées lors des délibérations au cours de la session, en les adaptant en fonction des résultats et des conclusions de l'examen 2011-2012 en cours de la réforme de la CEE effectuée en 2005.

57. Le Comité a noté avec satisfaction la qualité et l'utilité pratique des documents à caractère directif établis pour sa sixième session, en particulier ceux intitulés «Options visant à favoriser le financement et le développement de technologies vertes» (ECE/CECI/2011/3) et «Bonnes pratiques et recommandations générales concernant la sensibilisation au rôle des DPI dans l'innovation ainsi qu'aux dangers et au coût économique que représentent les violations de ces droits» (ECE/CECI/2011/8). Il a pris note de ses publications parues en 2011. Il a remercié les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts pour leur contribution à la préparation de ces documents, et il a invité le secrétariat à diffuser largement les documents en question auprès des parties prenantes et à s'inspirer de leurs conclusions aux fins de ses activités de renforcement des capacités et de ses services consultatifs.

58. Le Comité s'est félicité des résultats positifs des activités de renforcement des capacités réalisées depuis la cinquième session, et en particulier des activités organisées sur le terrain dans les États membres (ECE/CECI/2011/4), et il a encouragé les gouvernements des États membres à profiter pleinement des possibilités qu'offraient ses équipes de spécialistes et réseaux d'experts dans les domaines thématiques concernés.

59. Le Comité a remercié les donateurs qui ont versé des contributions volontaires pendant l'exercice 2010-2011, en particulier les Gouvernements de la Fédération de Russie, d'Israël et de la Finlande, le Patent and Trademark Office des États-Unis ainsi que la Banque eurasiatique de développement, l'Université Toyo au Japon et le Mécanisme de conseil à l'appui de la formation de partenariats public-privé dans le secteur des infrastructures (PPIAF – qui fait partie du groupe de la Banque mondiale) et les laboratoires Dolby. Il a souligné combien ces contributions financières et en nature étaient importantes pour assurer le succès de ses activités de renforcement des capacités et de ses services consultatifs et pour en étendre la portée.

60. Le Comité a noté avec satisfaction les travaux accomplis par ses équipes de spécialistes. Il a souligné qu'elles étaient de solides piliers pour la réalisation de ses activités et a remercié les bureaux et les membres de ces équipes pour leur fructueuse contribution aux travaux prévus dans le cadre du sous-programme. Il a également pris note de la position adoptée par le Comité exécutif, à savoir que «... les organes subsidiaires qui existent doivent continuer de fonctionner jusqu'à la fin du processus d'examen et il n'est pas nécessaire que la prolongation de leur mandat soit approuvée par le Comité exécutif» (Document informel n° 2011/21 du Comité exécutif).

## **C. Projet de conclusions et décisions au titre du point 4 de l'ordre du jour**

61. Le Comité a pris note des informations communiquées par le Président concernant les préparatifs de l'examen du sous-programme dans le cadre de l'examen 2011-2012 en cours de la réforme de la CEE effectuée en 2005 et des travaux accomplis à cet effet par le secrétariat sous la conduite du Bureau du Comité.

62. Le Comité a noté l'évaluation biennale des résultats du sous-programme pour 2010-2011 (ECE/CECI/2011/6) et a remercié ses membres, les équipes de spécialistes et les réseaux d'experts qui avaient apporté une contribution pour cette évaluation. Il a estimé que le résultat de cette évaluation contribuait au débat sur les futures priorités de ses travaux et a demandé au secrétariat de continuer à analyser les réactions des parties prenantes et de mettre en œuvre dans la pratique les propositions visant à accroître l'efficacité et la portée de ses activités.

#### **D. Projet de conclusions et décisions au titre du point 5 de l'ordre du jour**

63. Le Comité a adopté son programme de travail pour 2012-2013, tel qu'il figure dans le document ECE/CECI/2011/5, le plan d'évaluation biennale pour 2012-2013 (ECE/CECI/2011/12) et le plan de publication pour 2012-2013 (ECE/CECI/2011/13). Il a invité le secrétariat, agissant en concertation avec le Bureau, à incorporer dans la version finale du programme de travail les propositions soumises par les États membres au cours du débat, dans la limite des ressources disponibles pour l'exécution du programme.

64. Le Comité a pris note de la position adoptée par le Comité exécutif, à savoir que «... tous les programmes de travail des comités sectoriels pour 2012-2013 seront soumis pour approbation officielle par le Comité exécutif pendant le dernier trimestre de 2012, étant entendu que les travaux en relation avec les activités projetées pour 2012 conformément au budget-programme pouvaient être poursuivis» (EXCOM/CONCLU/43).

#### **X. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)**

65. Une délégation ayant proposé que le Comité fixe des règles et méthodes pour la préparation de ses sessions, celui-ci a décidé que le Bureau étudierait la question en consultation avec le secrétariat. La position du Bureau en la matière serait communiquée à la prochaine session du Comité.

#### **A. Dates de la prochaine session**

66. Le Comité a décidé de tenir sa septième session à Genève du 5 au 7 décembre 2012 (du mercredi au vendredi).

## Annexe

### Sous-programme relatif à la coopération et à l'intégration économiques: programme de travail pour 2012-2013<sup>1</sup>

#### Produits/activités pour l'exercice biennal 2012-2013

Module 1

**Formulation des recommandations de politique générale et des pratiques optimales relatives au développement de l'innovation fondée sur le savoir dans la région de la CEE**

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, au développement de l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques, conduisant à la formulation par le CECI de recommandations de politique générale connexes

#### 1. Produits/activités

##### a) *Réunions et documents correspondants*

1.1 Septième session annuelle du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) (5 au 7 décembre 2012) (6).

*Documents (5):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport sur le renforcement des capacités;

Synthèse des pratiques optimales, des recommandations de politique générale et des lignes directrices;

Rapport de la session du CECI.

1.2 Huitième session annuelle du Comité de la coopération et de l'intégration économiques (CECI) (2013) (6).

*Documents (5):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport sur le renforcement des capacités;

Projet de programme de travail pour 2014-2015;

Synthèse des pratiques optimales, des recommandations de politique générale et des lignes directrices;

Rapport de la session du CECI.

<sup>1</sup> Le programme de travail est structuré de la même façon que le descriptif du budget programme pour 2012-2013 (document A/66/6 (chap. 20) de l'Assemblée générale) et le nombre de produits demandés dans chaque catégorie est indiqué entre parenthèses, y compris les produits qui viennent s'ajouter à ceux prévus dans le descriptif du budget.

1.3 Cinquième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (12 et 13 avril 2012) (4).

*Documents (2):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport de la session de l'Équipe de spécialistes.

1.4 Sixième session de l'Équipe de spécialistes des politiques d'innovation et de compétitivité (2013) (4, dont 2 supplémentaires).

*Documents (2):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport de la session de l'Équipe de spécialistes.

1.5 Sixième session de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle (20 et 21 juin 2012) (4).

*Documents (2):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport de la session de l'Équipe de spécialistes.

1.6 Septième session de l'Équipe de spécialistes de la propriété intellectuelle (2013) (4, dont 2 supplémentaires).

*Documents (2):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport de la session de l'Équipe de spécialistes.

1.7 Autres réunions de groupes d'experts (notamment réunions sur l'entrepreneuriat et le développement des entreprises, le financement du développement de l'innovation et d'autres aspects de la coopération et de l'intégration économiques) (12).

Elles seront organisées sous la forme d'une série de conférences internationales à vocation directive portant sur le thème commun «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI<sup>e</sup> siècle».

Les sujets proposés pour les différentes conférences sont les suivants:

- Innovation dans le secteur public;
- Dimension territoriale de l'économie du savoir et possibilités d'action visant à stimuler la compétitivité;
- Encouragement de la concurrence comme moteur de l'innovation, compte tenu en particulier des aspects liés à la propriété intellectuelle;
- Rôle des marques de fabrique ou de commerce et des droits d'auteur dans l'innovation et la croissance économique;
- Dimension de l'égalité entre les sexes dans la création d'entreprises innovantes, compte tenu en particulier du financement;
- Obstacles réglementaires et institutionnels à la création d'entreprises dans les économies de marché émergentes de la région de la CEE.

*Documents (pour chaque conférence) (8, dont 4 supplémentaires):*

Synthèse des pratiques optimales et des recommandations de politique générale;

Rapport de la Conférence.

b) *Publications et autres supports d'information (9)*

1.8 Étude de performance en matière d'innovation au Kazakhstan.

1.9 Étude de performance en matière d'innovation en Ukraine (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

1.10 Étude de performance en matière d'innovation dans un pays en transition (sous réserve que le pays considéré en ait exprimé le souhait et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

1.11 Guide sur l'innovation dans le secteur public.

1.12 Publication dans la série «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI<sup>e</sup> siècle» (2012).

1.13 Publication dans la série «Politiques favorisant l'innovation et le développement fondé sur le savoir au XXI<sup>e</sup> siècle» (2013).

1.14 Encourager la création d'entreprises innovantes: défis et possibilités d'action (2012), document résumant les principales conclusions et recommandations destinées aux gouvernements formulées dans le cadre d'une série de manifestations organisées par le secrétariat en 2008-2011.

1.15 Notes d'orientation (en format électronique) concernant des sujets déterminés liés à l'économie fondée sur le savoir, sur la base des résultats des réunions.

1.16 Bulletins d'information périodiques traitant de questions liées à l'innovation, qui présentent les activités relevant du sous-programme et dans lesquels des contributions externes pourront être publiées.

#### Module 2

### **Formulation des recommandations de politique générale et des pratiques optimales propres à favoriser des mesures et un environnement financier et réglementaire plus propices à des partenariats public-privé (PPP) efficaces**

*Description du module (facultatif)*

*Réalisations escomptées*

Meilleure connaissance des pratiques optimales et des mesures propres à favoriser un environnement juridique et réglementaire plus propice à des partenariats public-privé efficaces, conduisant à la formulation par le CECI de recommandations de politique générale connexes

## **1. Produits/activités**

### *a) Réunions et documents correspondants*

2.1 Quatrième session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (21 au 24 février 2012) (4).

*Documents (2):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport de la session de l'Équipe de spécialistes.

2.2 Cinquième session de l'Équipe de spécialistes des partenariats public-privé (2013) (4, dont 2 supplémentaires).

*Documents (2):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport de la session de l'Équipe de spécialistes.

b) *Publications et autres supports d'information*

2.3 Publication dans la série «Mallette de formation de la CEE pour la promotion des PPP» (2012).

2.4 Publication dans la série «Mallette de formation de la CEE pour la promotion des PPP» (2013).

2.5 Édition révisée et actualisée du Guide de la CEE sur la promotion d'une bonne gouvernance en matière de partenariats public-privé.

2.6 Guide des pratiques optimales en matière de partenariats public-privé.

2.7 Projet de loi type sur les partenariats public-privé destiné aux pays de la CEI (en collaboration avec la BERD et l'Assemblée interparlementaire de la CEI).

2.8 Notes d'orientation (en format électronique) concernant des sujets déterminés liés à la négociation et à la mise en œuvre de partenariats public-privé, sur la base des résultats des réunions.

2.9 Bulletins d'information périodiques traitant de questions liées aux partenariats public-privé, qui présentent les activités relevant du sous-programme et dans lesquels des contributions externes pourront être publiées.

Module 3

**Application des recommandations de politique générale et des pratiques optimales établies par le CECI relatives à l'innovation fondée sur le savoir dans la région de la CEE**

*Description du module (facultatif)*

*Réalisations escomptées*

Meilleure application des recommandations de politique générale du CECI propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, au développement de l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques

**1. Produits/activités**

a) *Coopération technique (6, dont 2 supplémentaires)*

Les séminaires consultatifs envisagés sont les suivants:

3.1 Projet consultatif – étude de performance en matière d'innovation en Ukraine (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

3.2 Projet consultatif – étude de performance en matière d'innovation dans un pays en transition (sous réserve que le pays considéré en ait exprimé le souhait et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

3.3 Atelier consultatif sur le terrain dont le but est de présenter et d'examiner les principales constatations et conclusions de l'étude de la performance en matière d'innovation du Kazakhstan.

3.4 Atelier consultatif sur le terrain dont le but est de présenter et d'examiner les principales constatations et conclusions de l'étude de la performance en matière d'innovation de l'Ukraine (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

3.5 Missions et ateliers consultatifs dans des pays en transition portant sur des questions liées à l'innovation et au développement fondé sur le savoir, sous réserve que ces pays en aient fait la demande.



## Module 4

**Application des recommandations de politique générale et des pratiques optimales établies par le CECI propres à favoriser des mesures et un environnement financier et réglementaire plus propices à des partenariats public-privé efficaces**

Description du module (facultatif)

Réalizations escomptées

Meilleure application des recommandations de politique générale et des pratiques optimales établies par le CECI propres à favoriser des mesures et un environnement juridique et financier plus propices à des partenariats public-privé efficaces

## 1. Produits/activités

### a) Réunions et documents correspondants (6 supplémentaires)

4.1 Conférence internationale sur la promotion et la diffusion de solutions innovantes dans le domaine des partenariats public-privé (PPP) – «Journées des PPP 2012», 21 au 24 février 2012.

### b) Publications et autres supports d'information (1)

4.2 Rapports sur les évaluations de l'aptitude des pays à établir des PPP dans les pays en transition.

### c) Coopération technique (6, dont 2 supplémentaires)

Les séminaires consultatifs envisagés sont les suivants:

4.3 Évaluation de l'aptitude des pays à établir des PPP dans les pays en transition (sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

4.4 Ateliers consultatifs nationaux dans les pays en transition concernant les résultats de l'évaluation de leur propre aptitude à établir des PPP (sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

4.5 Sur demande, fourniture de services consultatifs de politique générale sur le terrain dans le domaine des PPP (sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

## Module 5

**Renforcement des capacités nationales pour adapter, adopter et appliquer les recommandations de politique générale et les pratiques optimales établies par le CECI relatives à l'innovation fondée sur le savoir dans les États membres de la CEE**

Description du module (facultatif)

Réalizations escomptées

Renforcement des capacités des pays en transition pour promouvoir les pratiques optimales et appliquer les recommandations de politique générale du CECI propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à la croissance économique, à l'innovation et à la compétitivité des entreprises et des activités économiques

**1. Produits/activités***a) Réunions et documents correspondants*

5.1 Cinquième session du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir (2012) (1 supplémentaire).

*Documents (2 supplémentaires):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport de la session.

5.2 Sixième session du Groupe de travail du projet SPECA sur un développement fondé sur le savoir (2013) (1 supplémentaire).

*Documents (2 supplémentaires):*

Ordre du jour provisoire annoté;

Rapport de la session.

*b) Publications et autres supports d'information (4)*

5.3 Matériels et dossiers de formation relatifs aux mesures visant à promouvoir l'innovation fondée sur le savoir.

5.4 Matériels et modules de formation relevant du projet du Compte de l'ONU «Renforcement des capacités des pays membres du SPECA visant à adopter et à appliquer des technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable fondée sur le savoir».

*c) Coopération technique (9)*

Les cours de formation et de renforcement des capacités envisagés sont les suivants:

5.5 Série en cours de conférences et d'ateliers sous-régionaux intégrés/intersectoriels ou thématiques sur le renforcement des capacités et l'échange de connaissances et sur les mesures visant à promouvoir l'innovation fondée sur le savoir (sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

5.6 Exécution du projet du Compte de l'ONU «Renforcement des capacités des États membres de la SPECA visant à adopter et à appliquer des technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable fondée sur le savoir» (conjointement avec la Division de l'environnement).

5.7 Réunion sous-régionale sur le renforcement des capacités dans le domaine des technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable fondée sur le savoir (conjointement avec la Division de l'environnement).

5.8 Séminaires nationaux de renforcement des capacités portant sur les technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable fondée sur le savoir dans les pays membres de la SPECA (conjointement avec la Division de l'environnement).

5.9 Participation à des séminaires et voyages d'études pour des fonctionnaires de pays en transition afin de les sensibiliser au rôle d'appui institutionnel dans la création d'entreprises innovantes (sous réserve que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

## Module 6

**Renforcement des capacités nationales pour adapter, adopter et appliquer les recommandations de politique générale et pratiques optimales établies par le CECI propres à favoriser des mesures et un environnement financier et réglementaire plus propices à des partenariats public-privé efficaces**

*Description du module (facultatif)*

*Réalisations escomptées*

Renforcement des capacités nationales des pays en transition pour promouvoir les pratiques optimales et appliquer les recommandations de politique générale du CECI propres à favoriser un environnement financier et réglementaire plus propice à des partenariats public-privé efficaces

**1. Produits/activités**

*a) Réunions et documents correspondants (4 supplémentaires)*

6.1 Quatrième réunion du Groupe d'experts sur les partenariats public-privé pour les pays de la CEI (2012).

6.2 Cinquième réunion du Groupe d'experts sur les partenariats public-privé pour les pays de la CEI (2013).

*b) Publications et autres supports d'information (1)*

6.3 Élaboration de matériels de formation dans le domaine des partenariats public-privé (PPP) inspirés de la mallette de formation de la CEE pour la promotion des PPP.

*c) Coopération technique (6, dont 4 supplémentaires)*

Les cours de formation et de renforcement des capacités envisagés sont les suivants:

6.4 Conférences et ateliers sous-régionaux et nationaux de renforcement des capacités et d'échange de connaissances sur les politiques visant à promouvoir des partenariats public-privé efficaces (sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).

6.5 Contribution à l'exécution du projet du Compte de l'ONU «Renforcement des capacités des États membres de la SPECA visant à adopter et à appliquer des technologies vertes innovantes en vue de l'adaptation aux changements climatiques et d'une croissance durable fondée sur le savoir» (conjointement avec la Division de l'environnement).

6.6 Activités de sensibilisation et visites destinées à mieux faire connaître et à développer les partenariats public-privé dans les pays en transition (sous réserve que les États membres considérés en aient fait la demande et que des fonds extrabudgétaires soient disponibles).